  **FOIRE AUX QUESTIONS**

***Être élève au lycée Condorcet***

Voici les questions les plus fréquemment posées par les futur.es élèves de seconde…

(cliquez sur la question qui vous intéresse)

1. [**Comment vont se passer les premières heures de cours au lycée ?**](#Q1)
2. [**Que faut-il ramener le jour de la rentrée ?**](#Q2)
3. **[Dans quelle classe vais-je me retrouver ? Vais-je me retrouver avec des personnes que je connais ?](#Q3)**

**[Peut-on demander pour être avec un camarade du même établissement pour se rassurer ?](#Q3)**

1. [**Le lycée est-il grand ?**](#Q4)
2. [**Le matériel est-il fourni tous les ans ou doit-on tout acheter soi-même ?**](#Q5)
3. [**Les téléphones sont-ils autorisés au lycée ?**](#Q6)
4. [**A combien est-on par classe ?**](#Q7)
5. [**A-t-on beaucoup plus de devoirs au lycée ?**](#Q8)
6. [**Y a-t-il des heures de retenue ?**](#Q9)
7. [**Combien pouvons-nous choisir d'options ? Comment les choisit-on ?**](#Q10)
8. [**La vie est-elle plus compliquée au lycée ?**](#Q11)
9. [**Avons-nous des interventions avec des personnes extérieures ?**](#Q12)
10. [**Est-on obligé de faire de l'EPS au lycée ?**](#Q13)
11. [**Est-ce qu'on peut réaliser des stages en seconde ?**](#Q14)

**Le premier jour de rentrÉe**

**1.** **Comment vont se passer les premières heures de cours au lycée ?**

Le jour de la rentrée permet de découvrir le lycée et faire connaissance avec vos futurs camarades, vos professeurs et les différents adultes du lycée.

**2.** **Que faut-il ramener le jour de la rentrée ?**

Il faut prendre votre matériel quotidien (sac, feuille de classeur, trousse, crayons.....) et une paire de chaussures confortables.... de préférence pas neuves.... vous allez visiter le lycée avec des énigmes à résoudre.

Prévoyez aussi un grand sac pour le retrait des livres.

**3.** **Dans quelle classe vais-je me retrouver ? Vais-je me retrouver avec des personnes que je connais ? Peut-on demander pour être avec un camarade du même établissement pour se rassurer ?**

Les classes sont constituées en tenant compte des langues étudiées et des options.

Des échanges, entre professeurs principaux de 3ème et ceux de 2nde, ainsi qu’entre CPE de collèges et du lycée, ont lieu en fin d’année scolaire de 3ème. La constitution des classes tient compte de ces échanges.

Vos parents et vous pouvez joindre une lettre de demande (pour être ou ne pas être dans la même classe qu'un(e) autre élève) au dossier d’inscription en juillet. Les classes seront constituées courant juillet, les demandes ne seront plus acceptées au-delà.

**4.** **Le lycée est-il grand ?**

Le lycée est plus grand que le collège, autant en superficie qu'en nombre d'élèves (environ 800 élèves) et de personnels mais vous prendrez très rapidement vos marques d'autant que le Lycée Condorcet bénéficie d'un grand parc arboré très appréciable.

**Le reste de l’annÉe scolaire**

**5.** **Le matériel est-il fourni tous les ans ou doit-on tout acheter soi-même ?**

Les fournitures scolaires ne sont pas fournies par le lycée.

La Région attribue une somme de 100 euros à chaque élève entrant en seconde par le biais de la **Carte génération.** La carte génération permet d'acheter des fournitures scolaires.

En seconde, vous recevrez une liste de fournitures classées par matière, les professeurs se positionnent sur une liste commune.

En première et en terminale, les élèves organisent leurs fournitures comme ils le souhaitent sauf souhait particulier d'un professeur.

En ce qui concerne les manuels scolaires, au lycée Condorcet, une association d'anciens et d'anciennes élèves vous permet de les acquérir, sous forme de location pour un coût raisonnable moyennant le versement d'une caution, qui sera restituée à la sortie du lycée, et d'une location, chaque année.

L'association des livres accepte le paiement de la caution et de la location avec la Carte génération.

**6.** **Les téléphones sont-ils autorisés au lycée ?**

Un lycéen est autorisé à avoir un téléphone dans le lycée mais son téléphone doit être éteint et rangé dans son sac (sauf autorisation préalable du professeur ou de l'adulte encadrant) pendant les séances pédagogiques.

Dans les autres cas, le téléphone peut être utilisé dans le respect d'autrui.

**7.** **À combien est-on par classe ?**

Le nombre d'élèves par classe est limité à 35.

**Le travail d’un lycÉen**

**8.** **A-t-on beaucoup plus de devoirs au lycée ?**

Chaque année, le travail s’intensifie un peu plus. Le travail régulier est une des clés de réussite.

**9.** **Y a-t-il des heures de retenue ?**

Comme au collège, des punitions et même des sanctions peuvent être prises à l'encontre d'un élève qui ne respecte pas ses obligations.

Les heures de retenue font effectivement partie des punitions qui peuvent être prises au même titre que l'inscription sur le carnet de correspondance, l'excuse orale ou écrite, le travail d'intérêt scolaire supplémentaire.

Le choix d'une punition ou d'une sanction se fait toujours en fonction de la nature et de la gravité des faits commis par l'élève.

**Les cours et enseignements au lycÉe**

**10.** **Combien pouvons-nous choisir d'options ? Comment les choisit-on ?**

Par principe, vous pouvez choisir un enseignement optionnel. Le cumul des options n'est accordé que sous réserve de compatibilité de l'Emploi du temps.

Le choix des options doit être réfléchi. Vous devez savoir que le choix de suivre un enseignement supplémentaire aura forcément une incidence sur votre emploi du temps. Certaines options, comptabilisent 3 heures de cours supplémentaires par semaine.

Si vous avez choisi de suivre un enseignement optionnel en début d'année, vous vous engagez à le suivre jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Pour vous aider dans votre choix, vous pouvez consulter l'article **"Les enseignements de la classe de seconde"** qui se trouve surle site internet de l'Education Nationale sous le lien suivant :

**https://www.education.gouv.fr/les-enseignements-de-la-classe-de-seconde-41651**

Vous pouvez également consulter l'article "**Les programmes du lycée général et technologique"** que vous trouverez sous le lien suivant :

**https://www.education.gouv.fr/les-programmes-du-lycee-general-et-technologique-9812**

Le site internet de l'ONISEP est également d'une grande aide.

**11.** **La vie est-elle plus compliquée au lycée ?**

Le lycée est la continuité du collège, dans un autre environnement, avec des nouveaux élèves, avec des nouveaux professeurs, avec des nouvelles habitudes…

Les anciens collégiens s'adaptent, en général, très rapidement au Lycée.

**12.** **Avons-nous des interventions avec des personnes extérieures ?**

Il peut y avoir des interventions de personnes extérieures pour l’orientation, pour des projets, pour des actions...

**13.** **Est-on obligé de faire de l'EPS au lycée ?**

L’Education Physique et Sportive est un cours obligatoire au même titre que le français, les maths, les langues…..

**14.** **Est-ce qu'on peut réaliser des stages en seconde ?**

Les stages d’observation en milieu professionnel sont possibles sous couvert d’une convention de stage.